

Tables Communes
Restauration Publique
Écoresponsable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tables Communes
68 rue Gallieni 93000 BOBIGNY

Compte-rendu sommaire du Comité Syndical
Séance 23 janvier 2024
18 h 30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Comité syndical de Tables Communes, légalement convoqué le 17 janvier 2024, s'est assemblé dans la Salle 2 de l'Espace Jean Ferrat à Tremblay-en-France (93290), sous la Présidence du doyen d'âge de l'assemblée, M. Philippe BRUSCOLINI pour le point 1 (élection du Président) et sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU pour les points 2 à 12.

Le nombre de membres en exercice est de : **26**
Le nombre de délégués titulaires présents *ou représentés* est de : **19** (points 1 et 2) et **20** (points 3 à 12)
Le nombre de délégués suppléants présents est de : **2** (sur l'ensemble des points)
Le nombre de délégués titulaires et suppléants présents *ou représentés* est de : **21** (points 1 et 2) et **22** (points 3 à 12)

Le Doyen d'âge, Monsieur BRUSCOLINI Philippe, a ouvert la séance à 19H05.
Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.
Le Comité Syndical est déclaré installé.

Elus présents :

BOUYSSOU Philippe, MADADI Idir, AIROUCHE Sonia, WEGEL Evelyne, NUNG Michel, VIEIRA Gildo, MARCHAND Romain, CADAYS-DELHOME Corinne, DAVAUX Mélanie, DOUCOURE Oumarou (à partir de 19h55), JALIBERT Sylvie, GELY Fabienne, KACHOUR Mohamed, DUPRE Stéphane, BRUSCOLINI Philippe, DUBOE Nicole, PINEAU Aline, AMMAD Majide, délégués titulaires –AUDONNET Florence, BELGUESMIA Fathia, déléguées suppléantes-

Elus excusés ayant donné pouvoir :

Mme Christine FAVE donne pouvoir à M. Idir MADADI ; M. François DECHY donne pouvoir à M. Stéphane DUPRE.

Délégués absents excusés :

GUALLIEGUE Raymond, DARAGON Guy, GIRARDET Elodie, DERNIAME Daniel, VIVIER Maryline, MARTINIS Natacha.

Invités à la séance : M. IGNACIO PINTO Augustin, représentant de la ville de Pantin, au titre de la Convention d'Entente entre la commune de Pantin et Tables Communes. M. IGNACIO PINTO Augustin n'a participé ni aux débats ni aux votes.

Doyen d'âge : Monsieur BRUSCOLINI Philippe

Secrétaire de séance : Monsieur KACHOUR Mohamed

Scrutateurs (ensemble des élections) : Mesdames Sonia AIROUCHE et JALIBERT Sylvie

ORDRE DU JOUR :

1/ Election du Président de Tables Communes

Il a été procédé dans les formes et sous la présidence de Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Doyen d'âge, à l'élection du Président :

Appel à candidatures :

Se présente : Monsieur BOUYSSOU Philippe

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 21
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 21
- e. Majorité absolue : 11

Monsieur BOUYSSOU Philippe a obtenu 21 voix.

Il est pris acte des résultats de l'élection : Monsieur BOUYSSOU Philippe, qui a obtenu 21 voix, a été proclamé Président de Tables Communes et a été immédiatement installé.

2/ Composition du Bureau de Tables Communes

Sur l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a décidé que le bureau de Tables Communes est composé d'un Président et de 6 Vice-Présidents.

Adoption à l'unanimité par, 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3/ Election des Vice-Présidents

A l'élection du premier Vice-Président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente : Madame DAVAUX Mélanie.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 22
- e. Majorité absolue : 12

Madame DAVAUX Mélanie a obtenu 22 voix.

Il est pris acte des résultats de l'élection : Madame DAVAUX Mélanie qui a obtenu 22 voix, est proclamée première Vice-Présidente de Tables Communes.

A l'élection du deuxième Vice-Président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente : Monsieur DECHY François.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 22
- e. Majorité absolue : 12

Monsieur DECHY François a obtenu 22 voix.

Il est pris acte des résultats de l'élection : Monsieur DECHY François qui a obtenu 22 voix, est proclamé deuxième Vice-Président de Tables Communes.

A l'élection du troisième Vice-Président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente : Monsieur AMMAD Majide.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 22
- e. Majorité absolue : 12

Monsieur AMMAD Majide a obtenu 22 voix.

Il est pris acte des résultats de l'élection : Monsieur AMMAD Majide qui a obtenu 22 voix, est proclamé troisième Vice-Président de Tables Communes.

A l'élection du quatrième Vice-Président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente : Monsieur BRUSCOLINI Philippe.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 22
- e. Majorité absolue : 12

Monsieur BRUSCOLINI Philippe a obtenu 22 voix.

Il est pris acte des résultats de l'élection : Monsieur BRUSCOLINI Philippe qui a obtenu 22 voix, est proclamé quatrième Vice-Président de Tables Communes.

A l'élection du cinquième Vice-Président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente : Monsieur NUNG Michel.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 22
- e. Majorité absolue : 12

Monsieur NUNG Michel a obtenu 22 voix.

Il est pris acte des résultats de l'élection : Monsieur NUNG Michel qui a obtenu 22 voix, est proclamé cinquième Vice-Président de Tables Communes.

A l'élection du sixième Vice-Président :

Le Président fait l'appel des candidatures.

Se présente : Monsieur MADADI Idir.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier vierge et blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 21
- e. Majorité absolue : 11

Monsieur MADADI Idir a obtenu 21 voix.

Il est pris acte des résultats de l'élection : Monsieur MADADI Idir qui a obtenu 21 voix, est proclamé sixième Vice-Président de Tables Communes.

4/ Délégation d'attribution du Comité syndical au Président

Sur l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a décidé de déléguer au Président l'ensemble des attributions ci-dessous :

1. De conserver et d'administrer les propriétés de Tables communes et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits ;
2. De gérer les revenus et la comptabilité ;
3. De procéder, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ; des lignes de trésorerie ; y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au «a » de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du «c» de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4. De diriger les travaux impliquant le syndicat ;

5. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
7. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 2 000 000€ H.T, s'agissant des marchés publics de travaux et quel que soit leur montant pour les autres marchés publics et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5% pour les procédures formalisées, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
8. De conclure les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
9. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules utilisés par Tables Communes dans la limite de 10 000€ H.T ;
10. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ;
11. D'intenter au nom du Syndicat toute action en justice, y compris en référé, ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ou d'intervenir au nom du Syndicat dans les actions où il a intérêt d'exercer les voies de recours. Cette autorisation recouvre l'ensemble des contentieux du syndicat, en cours et à venir, et ce, devant l'ensemble des juridictions auxquelles le syndicat serait susceptible d'avoir recours ou devant lesquelles il serait appelé. Il peut également transiger au nom et pour le compte du Syndicat;
12. De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Adoption à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5/ Détermination des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la Commission d'appel d'offres de Tables Communes

Sur l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a arrêté les conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres de Tables Communes.

Adoption à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6/ Procès-verbal : élection des membres de la Commission d'appel d'offres de Tables Communes

M. Philippe BOUYSSOU Président a invité les membres du Comité syndical à procéder à la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres, amenée à siéger pour les marchés publics et concessions dont la valeur estimée Hors Taxe est égale ou supérieure aux seuils Européens.

Le Président du Comité syndical de Tables Communes est Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

M. le Président informe qu'une seule liste a été déposée.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, les candidats sont nommés membres de la CAO dans l'ordre de la liste, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Président :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme Mélanie DAVAUX M. Michel NUNG M. Majide AMMAD M. Philippe BRUSCOLINI M. François DECHY	M. Guy DARAGON Mme Fabienne GELY Mme Corinne CADAYS-DELHOME Mme Christine FAVÉ Mme Evelyne WEGEL

7/ Désignation des représentants du Comité Syndical au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes TREMLIN

Conformément à l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a :

- Décidé de choisir la deuxième option de désignation, à savoir : la structure procède à l'adoption d'une délibération par son organe délibérant, en élisant un « titulaire » et un « suppléant » pour intégrer la CAO du Groupement TREMLIN.
- Désigné au titre de membre Titulaire et Président de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes « Tremplin » : M. NUNG Michel.
- Désigné au titre de membre Suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes « Tremplin » : M. AMMAD Majide.

Adoption à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

8/ Désignation des représentants du Comité Syndical au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes SYNERGIES COMMUNES

Conformément à l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a :

- Désigné au titre de membre titulaire, et Président de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes « Synergies Communes » : M. MADADI Idir.
- Désigné au titre de membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes « Synergies Communes » : M. BRUSCOLINI Philippe.

Adoption à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

9/ Désignation des Administrateurs au sein du Conseil d'Administration de la SEML SEMELOG

Conformément à l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a désigné les trois administrateurs représentant Tables Communes au sein du Conseil d'Administration de la société, avec facultés d'accepter toutes fonctions dans ce cadre :

- M. BOUYSSOU Philippe,
- M. BRUSCOLINI Philippe,
- M. NUNG Michel.

Adoption à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

10/ Désignation de l'élu délégué titulaire et du délégué suppléant au Comité Syndical du Syndicat mixte des systèmes d'information (SII)

Conformément à l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a désigné :

- M. AMMAD Majide, en qualité de délégué titulaire de Tables Communes au SII,
- M. MADADI Idir, en qualité de délégué suppléant de Tables Communes au SII.

Adoption à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

11/ Fixation des indemnités pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-Présidents

Sur l'ensemble des points évoqués dans la note explicative de synthèse, le Comité Syndical a fixé le montant des indemnités comme suit :

- Pour le Président : 37,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Pour chaque vice-Président : 18,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Adoption à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

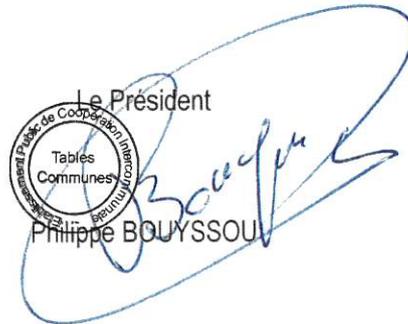
12/ Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 12 décembre 2023.

Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Philippe BOUYSSOU, a levé la séance à 20 h 45.

A Bobigny, le 23 janvier 2024.

Le Président
Philippe BOUYSSOU



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté Plaine de Coopération Intercommunale des Tables Communes de Bobigny'. The stamp is partially obscured by a large, handwritten signature in blue ink that reads 'Philippe BOUYSSOU'. The signature is written in a cursive style and is positioned over the right side of the stamp.

Affichage le : 24/01/2024

